



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 14 novembre 2023 à 19h00, laquelle séance est l'ajournement de la séance régulière du conseil tenue le 7 novembre 2023, à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Sont absents :

Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5

Assiste à la séance : Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Est également présente Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Correspondance**
- 3. Administration générale**
- 4. Trésorerie**
- 5. Travaux publics**
 - 5.1 Construction & pavage Généreux inc. – décompte progressif numéro 1 – réfection de voirie, rang du Fer-à-Cheval**
- 6. Hygiène du milieu**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique et service d'incendie**
 - 8.1 Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) – autorisation**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Pumptrack – ouverture des soumissions**
- 10. Autre(s) sujet(s)**
- 11. Période de questions**
- 12. Clôture et levée de la séance**
 - 12.1 Clôture et levée de la séance**



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 19h00 et déclare la séance ouverte.

TRAVAUX PUBLICS

2023.11.228 Construction & pavage Généreux inc. – décompte progressif numéro 1 – réfection de voirie, rang du Fer-à-Cheval

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu le décompte progressif numéro 1 et la recommandation de paiement de Stéphane Allard, ingénieur de la M.R.C de D'Autray concernant les travaux de réfection de voirie dans le rang du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE la recommandation de paiement est d'une somme de cent neuf mille huit cent dix dollars et cinquante-six cents (109 810,56\$) incluant la retenue de dix pourcent (10%) plus les taxes à l'entrepreneur Construction & pavage Généreux inc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier effectue le paiement d'une somme de cent neuf mille huit cent dix dollars et cinquante-six cents (109 810,56\$) incluant la retenue de dix pourcent (10%) plus les taxes à l'entrepreneur Construction & pavage Généreux inc.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE

2023.11.229 Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) – autorisation

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 avec la centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

2023.11.230 Pumptrack – ouverture des soumissions

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2023.08.156, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à un appel d'offres sur le site SEO pour la construction d'un pumptrack;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions, dans des enveloppes scellées, avant le lundi 13 novembre 2023, à 10h00;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Vallerex inc, au montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00\$) taxes incluses;
- Terrassement Baril, au montant de soixante-dix-sept mille sept cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-treize cents (77 724,93\$) taxes incluses;
- Tessier Récréo-Parc, au montant de cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-quatre dollars et soixante-douze cents (195 444,72\$) taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Et résolu



QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour la construction d'un pumtrack au plus bas soumissionnaire conforme soit :

- Terrassement Baril, au montant de soixante-dix-sept mille sept cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-treize cents (77 724,93\$) taxes incluses.

QUE soixante pourcent (60%) de cette dépense soit payée à même la subvention dans le cadre du PAC rurales et que quarante pourcent (40%) soit payée à même le surplus accumulé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

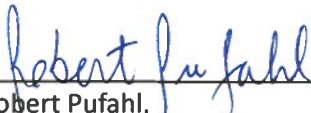
CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2023.11.231 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu

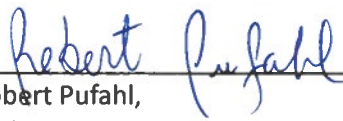
De clore et de lever cette séance à 19h04.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »


Robert Pufahl,
Maire

